

<p><b>CHARTRE</b></p> <p><b>du Réseau Bruxellois de Documentation en Promotion de la Santé</b></p> <p><b>« RBD Santé »</b></p>
--

### **1) Définition**

Le Réseau Bruxellois de Documentation en Promotion de la Santé (« RBD Santé») est un réseau de centres de documentation en promotion de la santé situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale et accessibles à tout public, professionnel ou non.

### **2) Objectifs**

- Promouvoir la visibilité des centres de documentation.
- Favoriser les collaborations entre les centres de documentation membres du réseau
- Partager l'information.
- Faciliter des échanges de documents entre les membres du Réseau. Orienter les usagers.

### **3) Moyens**

- Réunions et groupes de travail.
- Organisation de formations.
- Participation à des activités formatives et événements promotionnels.
- Création de supports: site Internet, répertoire, affiche, banques de données.  
Collaboration avec d'autres réseaux de centres de documentation en promotion de la santé.

### **4) Statut**

- Le Réseau n'a pas de statut juridique. Il se réserve néanmoins la faculté d'adopter, lorsque les circonstances le justifieront, un statut juridique particulier.
- Le Réseau est apolitique et non-confessionnel.

### **5) Fonctionnement**

- La langue de travail lors des réunions du Réseau est le français.
- Le Réseau n'est pas hiérarchisé.
- Le trésorier est choisi en plénière pour un an renouvelable.

➤ **Comité de Coordination**

1. Le Réseau est géré par un Comité de Coordination (CC) composé d'au moins trois membres volontaires qui en assurent la gestion ordinaire pour une durée d'un an renouvelable.
2. Les membres du CC représentent le Réseau pour les tâches courantes et les activités extérieures.
3. Le CC se réunit pour faire le point sur l'état d'avancement des projets et pour la préparation des réunions et/ou des formations et activités.
4. Le CC propose un ordre du jour, convoque les membres et anime les réunions plénières.
5. Le CC transmet aux membres le procès-verbal des réunions plénières.
6. Le CC réalise et présente le bilan de l'année écoulée lors de la dernière réunion plénière annuelle (juin).

➤ **Membres**

1. Le Réseau se réunit en plénière cinq fois par an, de septembre à juin, sur convocation du CC.
2. Les membres du Réseau accueillent tour à tour, selon leurs disponibilités, les réunions plénières.
3. Le procès-verbal des réunions plénières est rédigé par le CC qui l'envoie à tous les membres.
4. Tous les membres sont invités d'office à toutes les réunions, formations et activités organisées par le Réseau.
5. En cas d'empêchement, le membre qui ne peut pas assister à une réunion se fait excuser ou remplacer.
6. Chaque membre est responsable du contenu de sa fiche signalétique.

➤ **Groupes de travail.**

1. Des groupes de travail peuvent être créés selon les besoins.
2. Ces groupes se constituent sur base volontaire.
3. Ils rendent compte au CC des résultats de leur travail.

## **6) Adhésion et exclusion**

➤ **Conditions d'adhésion**

- L'adhésion au Réseau est exclusivement réservée aux centres de documentation en promotion de la santé, de la Région de Bruxelles-Capitale, accessibles au public et respectant les valeurs démocratiques<sup>1</sup>
- Le statut de membre est réservé aux centres de documentation qui s'engagent pleinement à contribuer aux activités prévues par l'objet du Réseau. Cet engagement est concrétisé par la signature d'un bulletin d'adhésion.

---

<sup>1</sup> C'est-à-dire la volonté, la liberté, l'égalité et le libre arbitre de chacun.

- Tout membre se doit de participer aux réunions plénières, aux différentes activités et formations.
- Tout membre se doit de contribuer à la visibilité, à la bonne renommée et au bon fonctionnement du Réseau.
- Le Réseau ne peut en aucun cas être utilisé à des fins commerciales, politiques ou personnelles.
- Tout membre doit être en règle de cotisation. Le montant de cette cotisation est défini annuellement et est destiné à couvrir les frais incontournables du fonctionnement du réseau.
- Procédure d'admission
  - Un centre de documentation souhaitant faire partie du Réseau, envoie à l'adresse de contact la fiche signalétique présente sur le site. Celle-ci est transmise au CC.
  - Si les conditions d'accessibilité et de situation géographique sont remplies, le CC va visiter le centre de documentation candidat.
  - Il présente à la réunion suivante du Réseau la candidature du centre. Les membres du Réseau votent à la majorité simple son adhésion ou non.
  - Le CC communique la décision des membres du Réseau, l'acceptation ou un refus motivé.
  - En cas d'acceptation, le bulletin d'adhésion (sur papier) est envoyé au nouveau membre, qui le complète et le renvoie signé. Il paye la cotisation et sera invité à la prochaine réunion plénière.
  - En cas de refus, le centre candidat peut naturellement faire valoir ses arguments par écrit auprès du Réseau.
- Exclusion
 

Tout membre qui ne respectera pas les conditions d'adhésion sera exclu du Réseau. En ce qui concerne la participation aux réunions, en cas d'absence non motivée durant une année académique, les membres du Réseau se réservent le droit de voter l'exclusion du membre.

La décision d'exclusion, prise à la majorité simple des membres du Réseau, est communiquée par lettre au centre.

En cas d'exclusion, le membre peut faire valoir ses arguments par écrit endéans le mois auprès du Réseau.

**La présente Charte<sup>2</sup> a été approuvée le 24/06/2008 à la majorité des membres du Réseau.**

**Contact:** Mourad Benmerzouk, Centre de Documentation Santé Bruxelles, partenaire du Centre Local de Promotion de la Santé de Bruxelles, Rue Jourdan, n°151, 1060 Bruxelles - T 02/639 66 81 - F 02/639 66 86 [c1ps.doc@swing.be](mailto:c1ps.doc@swing.be)

<sup>2</sup> Toute modification de la Charte doit se faire à la demande de la majorité simple des membres.

## FORMULAIRE D'ADHESION au RBDSanté

Je soussignée(e) .....

représentant le .....

situé.....

.....

adhère au Réseau Bruxellois des Centres de Documentation en Promotion de la Santé.

Et déclare avoir lu et approuvé sa charte,

Fait à Bruxelles en deux exemplaires, le .....

Signature du centre adhérent

Signature d'un membre du  
comité du RBD Santé

Contact :

Mourad Benmerzouk, Centre de Documentation Santé Bruxelles, partenaire du Centre  
Local de Promotion de la Santé de Bruxelles, Rue Jourdan, 151, 1060 Bruxelles -  
T 02/639 66 81 - F 02/639 66 86 - E-mail: c1ps.doc@swing.be

## Fiche signalétique

Nom

Nom de l'organisme dont dépend le centre de doc si diffère Adresse

Tél.

Mail

Site web

Personne de contact

Jours et heures d'ouverture

Accès

Conditions d'emprunt ou de consultation

Sujets traités

Public cible

Collections

Services (accès internet, ... )

Autres activités